

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LE STOCKAGE DE MATERIAUX DE CHANTIER

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que le projet de travaux de redimensionnement des réseaux d'assainissement du quai de Seine, entre la rue de la gare et le chemin de la Côte à Boivin, puis l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la voirie et des trottoirs du quai de Seine, entre la rue Pasteur et le chemin de la Côte à Boivin nécessite le stockage de matériaux de chantier,
Vu la convention de mise à disposition d'un terrain de la commune situé sur la parcelle AK 259 au 14 avenue des Lilas à La Frette-sur-Seine pour le stockage de matériaux de chantier au profit de la société STPE (Société de Travaux Publics Entretien) dont le siège se situe 20, avenue du Fief à St Ouen l'Aumône -95310,

DECIDE

DE SIGNER la convention de mise à disposition d'un terrain de la commune situé sur la parcelle AK 259 au 14 avenue des Lilas à La Frette-sur-Seine pour le stockage de matériaux de chantier au profit de la société STPE (Société de Travaux Publics Entretien) dont le siège se situe 20, avenue du Fief à St Ouen l'Aumône -95310, représenté par son Directeur Général, M. Antoine ROUILLARD dûment habilité.

DIT que la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la durée des opérations de travaux sus-cités.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 29 avril 2024.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT